



CONSEIL MUNICIPAL du lundi 03 octobre 2016

Compte-rendu sommaire Publié le 06.10.2016

49/2016 – ORANGE : BAIL D'INSTALLATION D'UNE ANTENNE A L'EGLISE SAINT GEORGES

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bail avec Orange pour l'implantation d'antennes dans le clocher de l'Eglise Saint-Georges

A la majorité absolue par 23 voix pour et 4 abstentions dont 1 procuration

50/2016 – FDMJC : DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE LA MAISON COMMUNALE

Le Conseil Municipal,

DECIDE

- *d'accorder, à titre exceptionnel, la gratuité de la Maison Communale le vendredi 09 décembre 2016 à la F.D.M.J.C. d'Alsace en vue d'organiser une soirée de fin d'année pour les salariés ;*

AUTORISE

- *Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de location avec mise à disposition gracieuse.*

Adopté à l'unanimité

51/2016 - CREATION D'UN RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS COMMUN ENTRE LA COMMUNE DE SOUFFELWEYERSHEIM ET LA COMMUNE DE REICHSTETT

Le Conseil Municipal,

APPROUVE

- *La création d'un Relais d'Assistants Maternels commun entre la commune de Souffelweyersheim et la commune de Reichstett.*
- *Le règlement intérieur commun de fonctionnement du R.A.M.*

AUTORISE

- *Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de fonctionnement avec la commune de Reichstett.*
- *Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions et aides financières auprès de la C.A.F. et autres organismes ou collectivités territoriales susceptibles d'intervenir.*

Adopté à l'unanimité

52/2016 – EMS : AVIS CONCERNANT LE PROGRAMME 2017 DES PROJETS SUR L'ESPACE PUBLIC

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de délibération de l'Eurométropole concernant le programme 2017 des projets sur l'espace public (voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement) : autorisation de débiter les études.

Adopté à l'unanimité

53/2016 – POINT D'INFORMATION : DECISION PRISE PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte de la décision d'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale pour un montant de 500 000.- euros.

A l'unanimité